

**MÉDECINS A DIPLÔME EXTRA COMMUNAUTAIRE**

**INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)**

**DOSSIER D'INSCRIPTION – SESSION 2020/ 2021**

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIONS, DE SCOLARITÉ ET DE FORMATION**



**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : LE 10 AOÛT 2020**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 05 OCTOBRE 2020**

**RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION**

Dossier téléchargeable sur le site internet : [www.ifsi-ihfb92.fr](http://www.ifsi-ihfb92.fr)

**RENTREE : MARDI 1er DÉCEMBRE 2020**

**Durée de la formation 25 semaines**

# INFIRMIER UN METIER D'AVENIR



**Une profession dynamique et responsable  
Des compétences techniques et relationnelles**

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est implanté au CNIT, sur le site prestigieux de la Défense à Puteaux, ville de l'ouest parisien située dans le département des Hauts de Seine (92).

Il est donc limitrophe de Paris (75), proche des Yvelines (78), du Val d'Oise (95) et de la Seine-Saint-Denis (93).

L'accès est facile par les transports en commun, métro (station La Défense Grande Arche, ligne 1 et R.E.R A), bus (17 lignes desservent la Défense), SNCF (gare de la Défense) et en voiture (A13 – A14 - A 86).

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est sous l'égide de "l'Œuvre du Perpétuel Secours" (Association loi 1901)

## Dispositions Générales

Dans le département 92, la formation des médecins à diplôme extra communautaire de l'IFSI Franco-Britannique est organisée conjointement par l'IFSI du CASH de Nanterre et par l'IFSI Franco-Britannique de Puteaux, à raison de 15 places pour chaque centre de formation.

## Conditions d'inscription

### 1) Réglementation

En référence à l'article 9 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au Diplôme d'Etat d'infirmier,

Sont autorisés à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'Infirmier défini à l'article 35, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les personnes remplissant les conditions suivantes :

1. Etre titulaire d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger
2. Etre titulaire du diplôme de formation approfondie en sciences médicales
3. Avoir validé les unités d'enseignements UE 3.1 S1 et UE 3.1 S2 intitulées : « raisonnement et démarche clinique infirmière », dans les conditions prévues par le référentiel de formation.
4. Avoir réalisé deux stages cliniques à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 15 semaines permettant la validation des compétences 1.2.4 et 9 telles qu'elles sont définies à l'annexe II de l'arrêté. Par dérogation, les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de maïeuticien en France ou à l'étranger doivent avoir réalisé un stage d'une durée de cinq semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1 et 4 définies à l'annexe II de l'arrêté.
5. Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages (soit 50 000 signes environ), centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du conseil pédagogique.

La formation dure 25 semaines réparties en 10 semaines théoriques et 15 semaines de stages cliniques.

## 2) Les critères d'admission

- ✓ Etre domicilié dans le département des Hauts de Seine ou travailler dans un établissement des Hauts de Seine. Ces dossiers sont prioritaires. Les autres candidats seront admis si des places restent disponibles.
- ✓ Etre titulaire d'un Diplôme de Docteur en Médecine d'un pays hors communauté européenne.
- ✓ Avoir été reçu en entretien avec des cadres de santé formateurs de l'IFSI. Celui-ci a pour but d'apprécier votre maîtrise de la langue française ainsi que vos aptitudes et motivations à suivre la formation. Les entretiens auront lieu **entre le 12 Octobre et le 23 Octobre 2020.**
- ✓ Respecter la date limite du dépôt de votre dossier soit le **05 octobre 2020** (le cachet de la poste faisant foi)

Pour se présenter à l'entretien, afin de respecter la législation en vigueur sur la laïcité, **aucun couvre-chef ne sera accepté.**

## Les Résultats des Entretiens

Les candidats sont personnellement informés par courrier à partir **du 28 octobre 2020**. Une liste principale et une liste complémentaire seront affichées à l'IFSI **le 28 octobre 2020 et sur le site de l'IFSI sur accord du candidat.**

Le candidat doit confirmer par courrier ou par mail son entrée au plus tard le **10 novembre 2020** (cachet de la poste faisant foi).

**Au-delà de cette date, il est présumé avoir renoncé à son entrée dans l'IFSI et sa place sera proposée à un autre candidat.**

Les candidats qui ont accepté leur affectation, signent un contrat de formation ou font signer une convention de formation par un organisme financeur ou par un employeur.

### 1) Le report de scolarité

Le résultat de l'entretien n'est valable que pour la rentrée au titre de laquelle il a été organisé. Une dérogation est accordée de droit en cas de congé de maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle, de rejet d'une demande de congé de formation etc...

Le report est uniquement valable pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel le candidat a été précédemment admis, et ce pour une année (de novembre à mai).

### 2) Les conditions médicales

Pour être admis définitivement :

Le candidat ne doit pas être atteint d'une affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec la profession d'infirmier et être à jour des vaccinations antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique, hépatite B.

**Il est impératif que la vaccination contre l'hépatite soit débutée dès l'inscription, afin que les contrôles sérologiques soient positifs avant le départ en premier stage.**

Au plus tard à la rentrée :

- Produire un certificat médical d'aptitude fait par médecin agréé : le document à remplir vous sera remis Avec le courrier notifiant l'admission.

# La Formation

## 1) Le coût de la formation

Le coût de la formation est **de 3200 €** (AFGSU comprise) pour l'année 2020-2021.

Les étudiants doivent également prévoir d'acheter deux tenues de stage fournies par un prestataire partenaire de l'IFSI, soit environ **65 € à 70 €** ainsi que des chaussures lavables à semelles silencieuses.

## 2) La durée de la formation

Dans l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Franco-Britannique, le dispositif pédagogique est organisé sur vingt-cinq semaines soit : dix semaines de théorie et quinze semaines de stage, de début décembre 2020 à mi-juin 2021.

## 3) Le contenu de la formation

- Enseignement de la législation relative au système de santé français
- Etude des textes règlementant la profession d'Infirmier/ère
- Enseignement du raisonnement et de la démarche clinique infirmière
- Rappels en pharmacologie
- Initiation aux actions d'éducation thérapeutique
- Formation à la pratique des soins infirmiers, des calculs de doses et de débits,
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences : AFGSU niveau 2
- Formation à l'organisation du travail et à l'utilisation des outils de soins infirmiers (planification, transmissions ciblées, dossiers de soins informatisés)
- Formation à la pratique de la transfusion sanguine
- Accompagnement à la réalisation du travail écrit personnel d'intérêt professionnel Infirmier
- Encadrement formatif et accompagnement à la pratique professionnelle réflexive au cours des 10 semaines de stage clinique
- Suivis pédagogiques collectif et individuel

## 4) Coordonnateur de la formation

IFSI Franco-Britannique à Puteaux :

Danielle BENALI, Directrice et Responsable du département de la Formation Continue.

## 5) Lieu de l'action de Formation

IFSI Franco-Britannique  
CNIT 3, 2 Place de la Défense  
92800 PUTEAUX

L'accueil se trouve au 5<sup>e</sup> étage en haut de l'escalier situé face aux ascenseurs



Photo d'identité  
officielle et récente  
(à coller ou à  
agrafer)



## DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNÉE SCOLAIRE 2020 -2021

### MÉDECINS À DIPLÔME EXTRA-COMMUNAUTAIRE

(ECRIRE EN MAJUSCULE)

J'accepte, en cas de réussite à l'entretien, que mon nom soit publié sur le site internet de l'IFSI Franco-Britannique

Oui /  Non

La formation est réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 (Chapitre IV, article 9)

#### 1- IDENTITE

NOM de Naissance : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

NOM Marital : \_\_\_\_\_ Né/e le : \_\_\_\_\_

Lieu de Naissance (Ville et Pays) : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Sexe : F  H

N° Sécurité Sociale : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

#### 2- COORDONNEES

ADRESSE : \_\_\_\_\_

*(Si nécessaire, précisez le nom de la personne qui vous héberge)*

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Quel sera votre moyen de transport durant la formation ?

Le temps de trajet estimé jusqu'à l'IFSI :

## FICHE A RETOURNER

### **3- SITUATION DE FAMILLE**

Etes-vous ? (rayer les mentions inutiles)

Célibataire    Marié(e)    Pacsé    Vie maritale    Divorcé(e)    Veuf (ve)

Avez-vous des enfants ? : \_\_\_\_\_ Si oui, combien ? : \_\_\_\_\_

Quel(s) âge(s) a-t-il ou ont-ils ? :

### **4- EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :**

Avez-vous une expérience professionnelle :

- Faisant fonction d'infirmier/ère
- Faisant fonction d'aide-soignant/e
- Autre :

Avez-vous un contrat de travail : CDI ou CDD (*rayer la mention inutile*)

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

NOM du Responsable : \_\_\_\_\_ Coordonnées : \_\_\_\_\_

### **5- AUTORISATION D'EXERCICE**

- Exercice infirmier
- Exercice aide-soignant

*Si vous avez une autorisation d'exercer en tant qu'un aide-soignant ou infirmier, merci de nous fournir une photocopie.*

Lieu d'exercice (établissement et département) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Durée du contrat ou de la mission : \_\_\_\_\_

Date de délivrance de l'autorisation : \_\_\_\_\_

Date d'expiration de l'autorisation : \_\_\_\_\_

Promesse de prise en charge financière de l'employeur :     Oui     Non

**6- COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CENTRE DE FORMATION : (rayer les mentions inutiles)**

-Pôle Emploi   -Mission Locale / PAIO / CIO   -Journée Portes Ouvertes   -Forums des métiers

-Site internet   -Etudiants

Autre (s), précisez-le (s)quel (s) : \_\_\_\_\_

Préciser de quel forum il s'agit : \_\_\_\_\_

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après dépôt du dossier et j'accepte sans réserve le règlement qui régit cette demande.

Je soussigné/e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Fait à \_\_\_\_\_ Le, \_\_\_\_\_ 20

Signature :

## IFSI FRANCO –BRITANNIQUE À PUTEAUX

**Vous devez adresser votre dossier comportant les pièces suivantes, impérativement avant le 05 octobre 2020 par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) à :**

IFSI IHFB  
Secrétariat Pédagogique  
CNIT 3 – 2, Pace de la Défense – 92800 PUTEAUX  
Tél : 01 41 45 66 00

**Ou par mail à Madame Yoane COSSOU : yoane.cossou@ifsi-ihfb92.fr**

- 1 Lettre de motivation manuscrite
- 1 Curriculum vitae
- 1 justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, quittance de loyer...)
- **1 Photo d'identité officielle et récente format passeport** (à coller sur le dossier d'inscription)
- 1 Photocopie de la carte d'identité ou copie du titre de séjour en **cours de validité**
- 1 copie du diplôme de **Docteur en Médecine ou de maïeuticien** original acquis à l'étranger (**pas d'attestation de succès – pas de certificat de réussite**) accompagné de :
- La traduction en Français de votre Diplôme **par un traducteur assermenté auprès des autorités françaises compétentes** (Tribunal Judiciaire) **ou** Si votre diplôme est écrit en Français : Faire apposer un tampon de votre Ambassade sur le diplôme
- Photocopie de la dernière autorisation d'exercice éventuellement délivrée par l'ARS
- L'engagement financier avec un employeur ou un projet de prise en charge pour la formation (**3200€**) par un organisme financeur
- Le certificat de travail délivré si exercice en cours chez un employeur
- Le règlement de **35 €** correspondant aux frais de dossier, par chèque à l'ordre **de l'IFSI de l'IHFB** ou par virement (RIB joint)  
**En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie COVID -19 le paiement en espèces nécessitera de prendre rendez-vous au secrétariat de l'IFSI au 01 41 45 66 01**  
**Le Mandat CASH n'est pas accepté**
- 1 Enveloppe (Format A4 23 x 32,5) à vos noms et adresse, timbrée au tarif en vigueur
- 2 Enveloppes (Format 16 x 22) à vos noms et adresse, timbrées au tarif en vigueur

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL RENSEIGNÉ SERA REJETÉ**

**Les frais d'inscription sont non remboursables en cas de désistement du candidat ou de non réussite à l'entretien**

Fait à ..... Le, .....

Signature du candidat :

#### **NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE**

**Dossier contrôlé par :**

Numéro du dossier : .....

**Frais d'inscription :**  Espèces  
 Chèque

Date de réception du dossier : .....

Banque :

**Financement de la formation :**

Etablissement employeur  Personnel

Autre, Nom de l'organisme financeur : .....